



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 5 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de Monsieur Alain GLADE, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
12/09/2025	12/09/2025	19	10	14	17

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion	X		
Mr SIRET Gérard		X	
Mme MARTINEZ Francine		X	Mme LLORDEN Anne-Marie
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme LLORDEN Anne-Marie		

**I/ Désignation du secrétaire de séance.**

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme LLORDEN Anne-Marie.

**II/ Adoption du procès-verbal de la séance du 02/07/2025.**

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 16/09/2025 qui est approuvé à l'unanimité des présents lors de ce conseil.

### *III/ Décisions du Maire*

**Décision n°2025-09-23-01 :** Sollicitation de produit des amendes de police auprès du Département du Tarn aux taux de 30%, pour des travaux d'aménagement améliorant la sécurité des usagers (annule et remplace la décision n°2025-08-04-01 du 04/08/2025).

**Décision n° 2025-09-11-01 :** Conclusion entre la Commune de Briatexte et Monsieur LIMOUZY Pierre-Jean, un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » du vendredi 17 octobre 2025 au dimanche 19 octobre 2025, l'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 2025-09-11-02 :** Conclusion entre la Commune de Briatexte et Madame PICOU Camille, un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » du vendredi 24 octobre 2025 au dimanche 26 octobre 2025, l'occupation des biens est consentie à titre payant soit 296€.

**Décision n° 2025-09-11-03 :** Conclusion entre la Commune de Briatexte et l'association Laïque du RPI représentée par Madame BILLARD Laura, un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » du samedi 1 novembre 2025 au dimanche 2 novembre 2025, l'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

**Décision n° 2025-09-11-04 :** Conclusion entre la Commune de Briatexte et Monsieur et Madame PASSEMAR Jérémy, un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » du vendredi 14 novembre 2025 au dimanche 16 novembre 2025, l'occupation des biens est consentie à titre payant soit 296€.

**Décision n° 2025-09-11-05 :** Conclusion entre la Commune de Briatexte et l'association de la Pétanque représentée par Monsieur DOMININ Rénato, un contrat de location de la salle « Espace culture et loisirs » le samedi 22 Novembre 2025. L'occupation des biens est consentie à titre gratuit.

### *IV/ Ordre du jour :*

- ✓ Présentation du Comité Citoyen : Propositions sur la gestion de l'eau.
- ✓ Plan de financement des travaux de requalification des espaces publics.
- ✓ Convention Arbres et Paysages Tarnais.
- ✓ Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.
- ✓ Questions diverses.

### *V/ Présentation du Comité Citoyen : Propositions sur la gestion de l'eau :*

Le comité citoyen soumet au conseil municipal ses travaux concernant la thématique de l'eau. Ces travaux, issus d'un effort collectif, comprennent la réalisation d'une étude sur la ressource en eau, sa qualité et son avenir dans la commune de Briatexte ainsi que des propositions visant à préserver la qualité et à promouvoir un usage approprié de la ressource en eau sur le territoire communal.

Le document de présentation est annexé au procès-verbal du conseil municipal.

### *VI/ Délibérations :*

#### **D2025-11-05-01 :**

##### **Objet : Plan de financement – Requalification des espaces publics du centre-bourg**

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 25/06/2025, approuvant le projet de requalification des espaces publics du centre-bourg et son plan de financement ;

Vu les notifications de subventions octroyées par la Préfecture du Tarn, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, et la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Vu la réévaluation du coût de l'opération à **2 003 414.14 € HT**.

Le détail du coût de l'opération et le plan de financement proposé sont les suivants :

### COÛT ESTIMATIF DE L'OPERATION

Objet de la dépense	Montant HT de la dépense
Maître d'œuvre	128 437,50 €
Etudes préalables	48 090,00 €
Voirie et réseaux divers	1 546 907,00 €
Espaces verts et mobilier urbain	139 708,95 €
Achat d'immeubles	63 043,78 €
Désamiantage et démolition d'immeubles	41 090,33 €
Dissimulation de réseaux	32 855,33 €
Mission SPS	3 281,25 €
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>2 003 414,14 €</b>

### FINANCEMENT DE L'OPERATION

Organisme	Dépenses éligibles	Montant HT des dépenses éligibles	Taux	Montant subvention
Etat (DSIL)	Etudes, MOE, liaison douce, désimperméabilisation, espaces verts et mobilier	433 088,00 €		64 963,00 €
Conseil Régional	MOE, travaux d'embellissement et matériaux qualitatifs, mobilier, désimperméabilisation et renaturation	357 673,00 €		53 650,00 €
Conseil Départemental	Etudes, MOE, travaux d'embellissement et matériaux qualitatifs, liaisons douces, désimperméabilisation, renaturation	1 244 948,00 €		212 048,50 €
Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet (Fonds de concours)	Etudes, MOE, travaux d'embellissement et matériaux qualitatifs, liaisons douces, désimperméabilisation , mobilier, sécurisation, renaturation	1 615 417,50 €		214 960,00 €
<b>Total des subventions</b>			<b>27%</b>	<b>545 621,50 €</b>
<b>Autofinancement</b>			<b>73%</b>	<b>1 457 792,64 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>				<b>2 003 414,14 €</b>
<b>COÛT DE L'OPERATION</b>				<b>2 003 414,14 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement du projet de requalification des espaces publics du centre-bourg tel que décrit ci-dessus.

*Délibération approuvée à l'unanimité*

**D2025-11-05-02 :**

**Objet : Convention de partenariat avec l'association Arbres et Paysages Tarnais concernant une mission d'appui pour l'accompagnement à la plantation de haies et d'arbres champêtres – Programme 2025/2026.**

L'association « Arbres et Paysages Tarnais », au travers de son projet, a pour objectifs de valoriser et de promouvoir la haie champêtre et l'arbre hors forêt dans les territoires, leur rôle écologique, leur utilité dans les filières économiques d'un territoire et sa biodiversité. Ces différents aspects sont abordés par l'association au travers de missions d'appui aux territoires, d'action de sensibilisation, d'information et d'accompagnement à la plantation d'essences champêtres favorables à la biodiversité.

Pour rappel, la collectivité s'était inscrite au programme 2021/2022 pour la plantation d'une haie au niveau du lotissement de la plaine, à celui de 2022/2023 pour des plantations au niveau du lotissement des Berges et du Parc Public, 2023/2024 pour des plantations au niveau de la station d'épuration, 2024/2025 au niveau du bois de Mouzorgues.

La commune souhaite réitérer son engagement et adhérer au programme 2025/2026 pour une plantation supplémentaire de jeunes plants champêtres au niveau du bois de Mouzorgues.

Afin que l'association « Arbres et Paysages Tarnais » puisse soutenir la commune à élaborer son projet, il est donc proposé de signer une convention de partenariat. Le programme de plantation communal 2025/2026 s'élève à 471.50 € TTC.

Cette convention reprend entre autres les engagements des deux parties, à savoir :

- L'association s'engage à l'accompagnement au projet de plantation, à l'appui technique à la plantation et le suivi sur 3 ans.
- La commune s'engage à réaliser les travaux de préparations du sol et de plantation, mettre en place un paillage, planter les arbustes, protéger cette plantation et accompagner la pousse des plants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :**

- ✓ **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la commune de Briatexte et l'association « Arbres et Paysages Tarnais » - Programme 2025/2026.
- ✓ **D'AUTORISER** M. le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ci-annexée entre la commune et l'association « Arbres et Paysages Tarnais » ainsi que de prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

*Délibération approuvée à l'unanimité*

**D2025-11-05-03 :**

**Objet : Rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet**

L'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque Commune membre, un rapport retracant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- ✓ **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité de la communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour l'année 2024.

***Délibération approuvée à l'unanimité***

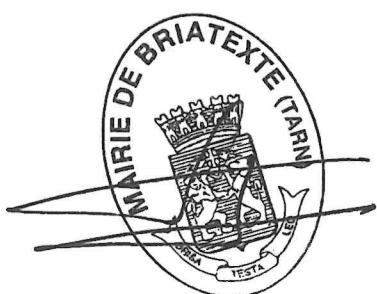
**Questions diverses :**

- Remise du label charte « Engagé pour le végétal » le 9 décembre 2025 à Saint-Orens.
- Le parcours citoyen avec l'école Jean Louis Etienne a eu lieu le 05/11/2025. Ce même parcours sera planifié courant janvier – février avec l'école Saint-Joseph.
- La cérémonie pour la pose d'une plaque en l'honneur du briatextois « Juste parmi les Nations » aura lieu le 26 novembre à 11h.
- Cérémonie du 11 novembre.
- Le goûter du noël des enfants de Briatexte aura lieu le 22 décembre à 14h30 à la salle des fêtes.

Levée de la séance à 20h00

Le Maire,  
Alain GLADE

Le Secrétaire de séance,  
LLORDEN Anne-Marie



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Anne-Marie LLorden".